


Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

Millésime N° de page

2	2	1	6	0
---	---	---	---	---

DÉLIBÉRATION

Le 26 septembre 2022 à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 20 septembre 2022, conformément aux dispositions :

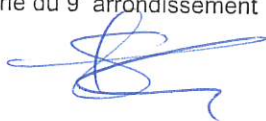
- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil possible du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

ORDRE DU JOUR

- 1. 09.2022.088** Désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 2. 09.2022.089** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 3.** Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement.
Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.
- 4. 09.2022.090** Remplacement d'un conseiller du 9^e arrondissement démissionnaire.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 5. 2022.DDCT.60** Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 6. 2022.DDCT.61** Dotation d'investissement - Délibération-cadre investissement 2023.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 7. 2022.DDCT.62** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 8. 09.2022.094** Inventaire des équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.



Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

9. Communication sur la rentrée scolaire 2022 dans le 9^e arrondissement de Paris, par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

10. 2022.DASCO.64 Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

11. 2022.DASCO.69 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et subventions travaux (131 679 euros).
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

12. 2022.DASCO.70 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros).
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

13. 2022.DASCO.71 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros).
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

14. 2022.DASCO.76 Subventions d'investissement (183 247 euros) à 16 collèges au titre du Budget participatif des collèges édition 2021/2022.
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2022.DASCO.96 Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.
M. Sébastien Dulermo rapporteur.

16. 2022.DASCO.87 Subventions (284 000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle.
M. Nicolas Cour rapporteur.

17. 2022.DAC.242 Subventions (241 000 euros), conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.
M. Nicolas Cour rapporteur.

18. 2022.DAC.22 Subvention (6 000 euros) à l'association Mimesis pour son festival dans le domaine des arts du mime et du geste (9^e).
M. Nicolas Cour rapporteur.

19. 2022.DAC.512 Avenant n° 1 à la CODP relative à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration de l'église de La Trinité (9^e) avec la société JCDecaux.
M. Nicolas Cour rapporteur.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

20. 2022.DAC.554 Subventions d'investissement (165 000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

M. Nicolas Cour rapporteur.

21. 2022.DAC.604 Subvention (500 euros) à l'association 9^e Histoire dans le cadre de l'action culturelle locale du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour rapporteur.

22. 2022.DAC.609 Subvention (1 000 euros) à l'association Paris Artistes dans le cadre de l'action culturelle locale du 9^e arrondissement.

M. Nicolas Cour rapporteur.

23. 2022.DAC.492 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Samuel Campignon au 58 rue Laffitte dans le 9^e.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

24. 2022.DVD.112 Parcs de stationnement Meyerbeer (9^e), Anvers (9^e) et Cardinet (17^e) - Avenant n° 1 à la convention de concession.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

25. 2022.DVD.115 Parc de stationnement « Milton » à Paris 9^e - Rectification de l'erreur matérielle portant sur le délibéré 2022.DVD.63-2.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

QUESTIONS ORALES

26. Q.09.2022.111 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la situation des dark stores dans l'arrondissement.

27. Q.09.2022.112 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à l'éclairage nocturne dans le 9^e arrondissement.

VŒUX

28. V.09.2022.*** Vœu au Conseil d'arrondissement du 9^e présenté par Frédérique Dutreuil pour les écologistes, relatif aux mesures de protection, de prévention et de sensibilisation environnementale en faveur des enfants scolarisés. **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.**

29. V.09.2022.113 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif aux droits de stationnement professionnels et à la promotion des engins de déplacement électriques dans le cadre de la mise en place du stationnement payant pour les véhicules deux-roues motorisés thermiques.



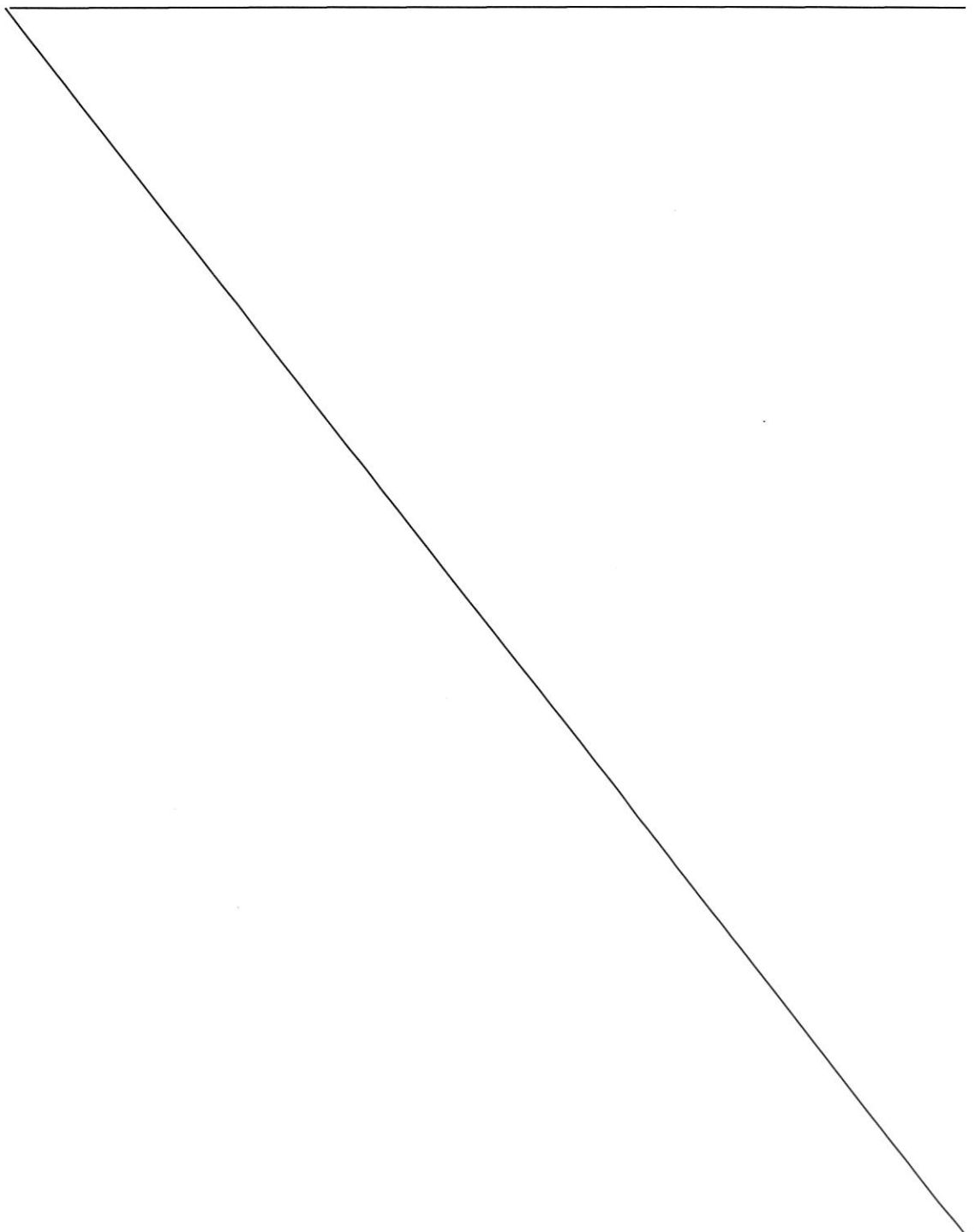
Sébastien LEPARLIER

26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

30. V.09.2022.114 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la situation des établissements gérés par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP).





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU



26 SEP. 2022

Millésime N° de page

2 | 2

1 | 6 | 4

DÉLIBÉRATION

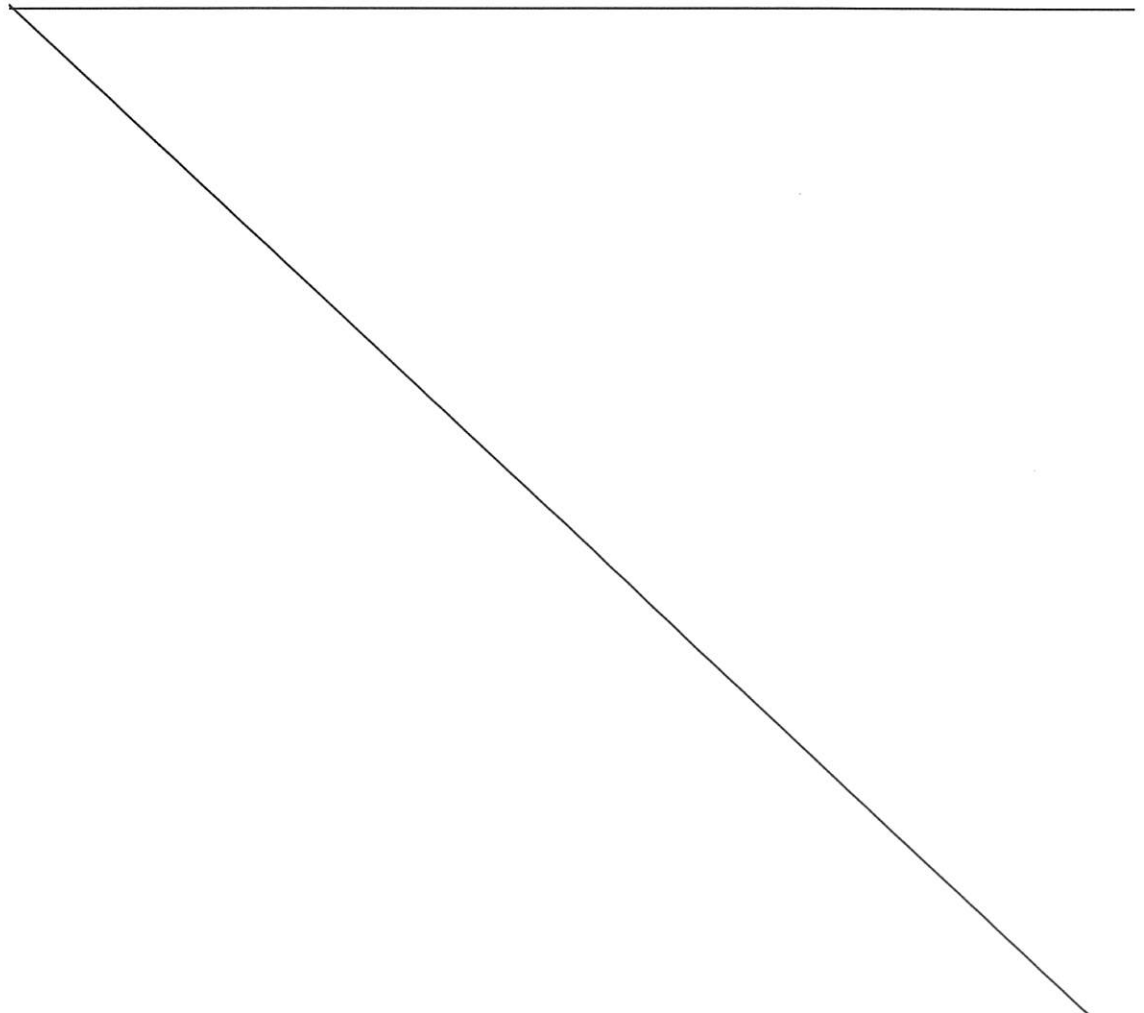
Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, Mme Virginie Mergoïl, M. Jean-Pierre Plagnard, M. Jean-Baptiste Gardes, M. Alexis Govciyan, M. Nicolas Cour, M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

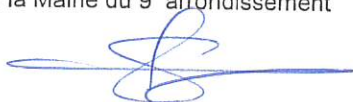
Étaient excusées : Mme Maud Lelièvre (qui a donné pouvoir à Mme Delphine Bürkli) et Mme Lorraine Gay (qui a donné pouvoir à Mme Virginie Mergoïl).

Est parti en cours de séance : M. Arnaud Ngatcha (départ à 19h53 et pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

M. Alexis Govciyan, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.





Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.088

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

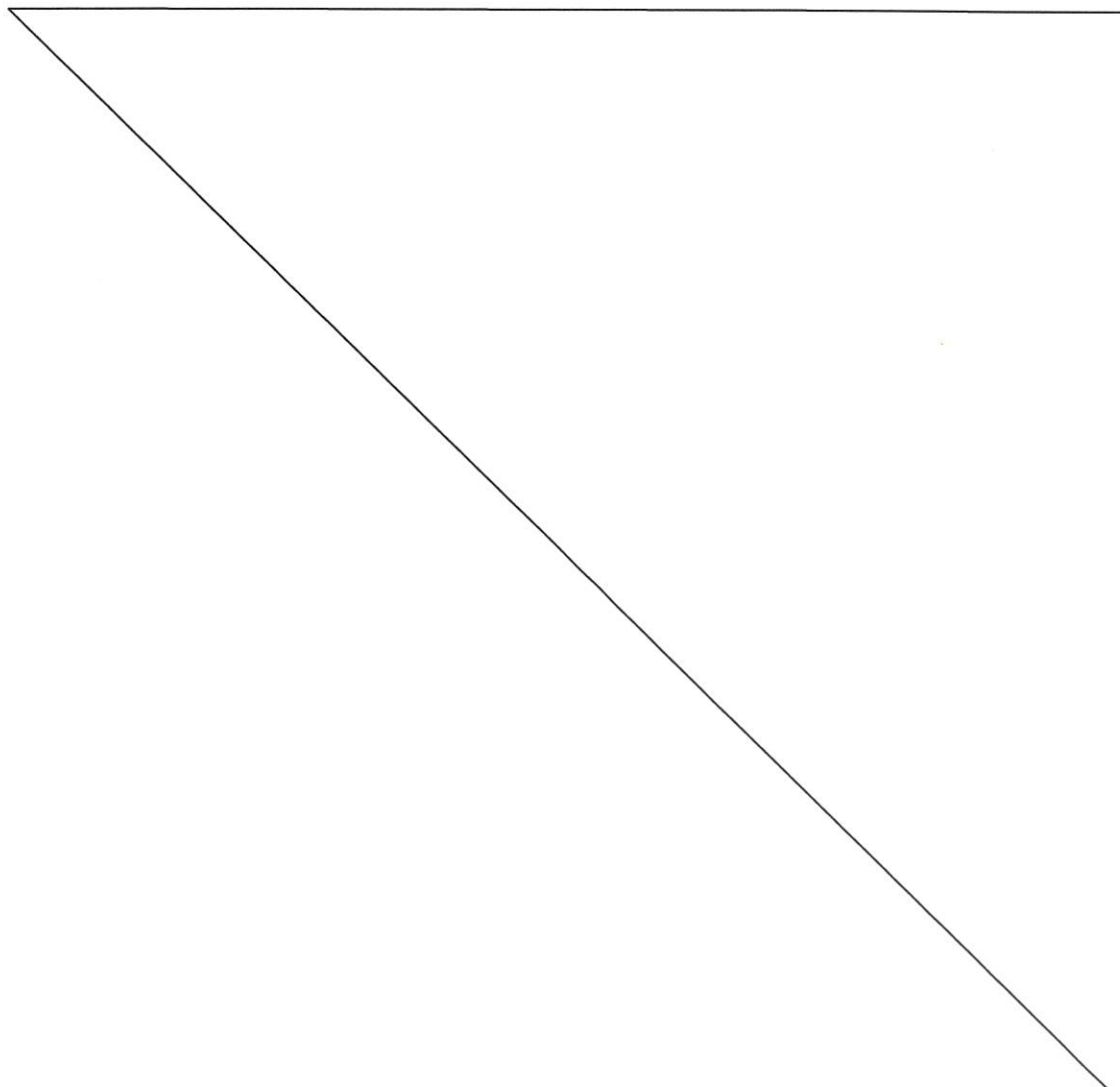
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15
et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : M. Alexis Govciyan est désigné comme secrétaire de la séance du
conseil d'arrondissement du 26 septembre 2022.

La délibération 09.2022.088 est adoptée à l'unanimité.





Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

Millésime N° de page

2 | 2

1 | 6 | 6

DÉLIBÉRATION

09.2022.089

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU 20 JUIN 2022.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

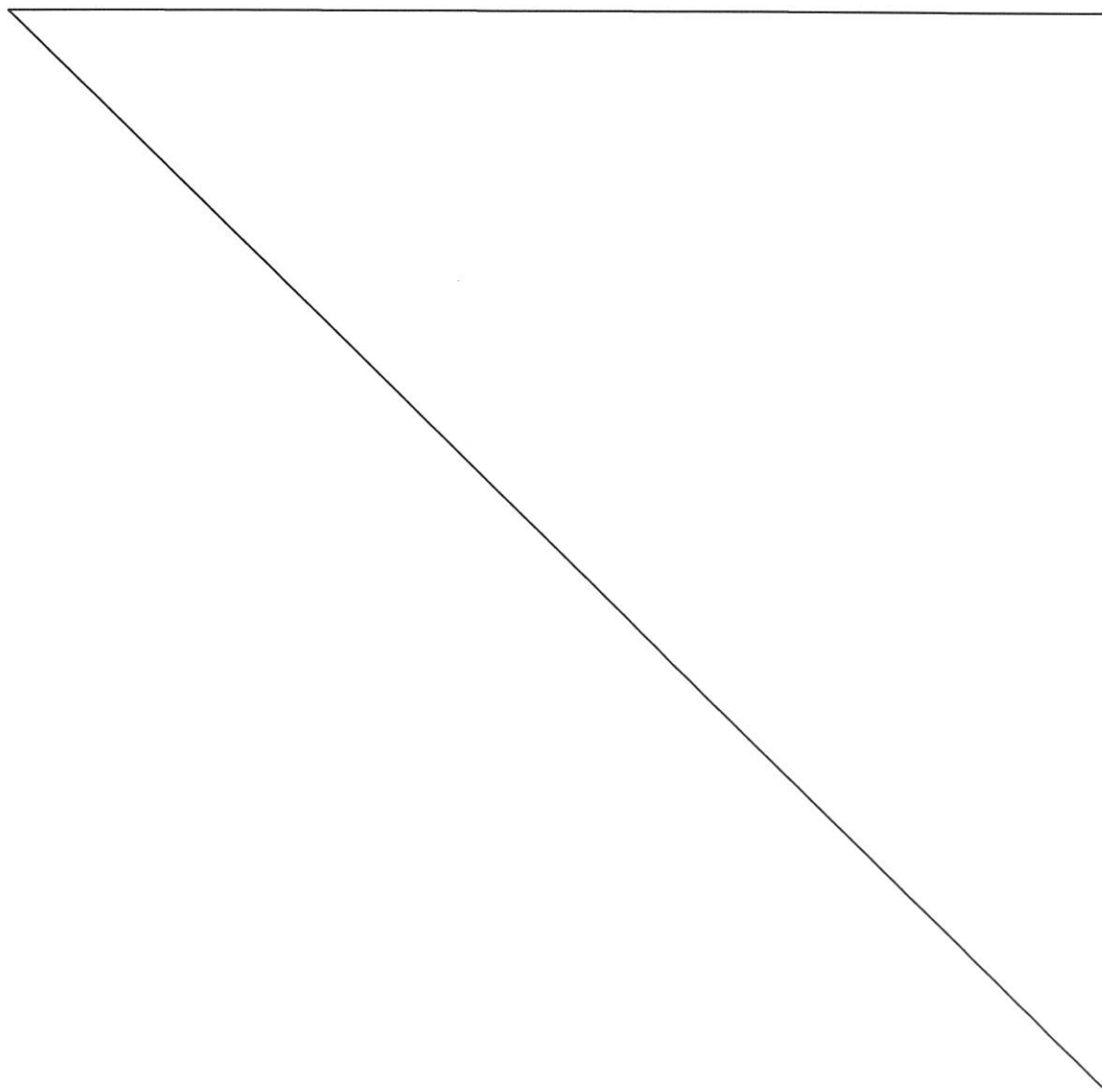
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

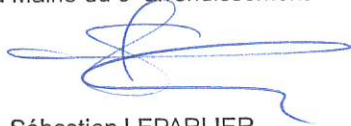
Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 20 juin 2022 est approuvé.

La délibération 09.2022.089 est adoptée par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil).





Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

Millésime N° de page

2	2	1	6	7
---	---	---	---	---

DÉLIBÉRATION

09.2022.090

**REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DU 9^E ARRONDISSEMENT
DÉMISSIONNAIRE.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code électoral et notamment son article L.272-6 ;

Vu l'avis relatif au remplacement d'un conseiller du 9^e arrondissement
démissionnaire, publié au BOVP le 21 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté de Mme la Présidente du Comité de gestion de la Caisse des écoles, en
date du 26 septembre 2022 ;

Vu le courrier en date du 8 juillet 2022 de M. Guillaume COT ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Il est pris acte de la communication de Mme la Maire du 9^e relative au
remplacement d'un conseiller du 9^e arrondissement démissionnaire.

La délibération 09.2022.090 n'a pas fait l'objet de vote.





Sébastien LEPARLIER

26 SEP. 2022

Millésime

N° de page

2 | 2

1 | 6 | 8

DÉLIBÉRATION

09.2022.091 (2022.DDCT.60)

DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION POUR 2023
DE LA DOTATION D'ANIMATION LOCALE ET DE LA DOTATION DE GESTION
LOCALE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à
l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles
L.2511-16, L.2511-18, L.2511-36 à L.2511-41 et R. 2511-22 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de
Paris de déterminer, au titre de l'exercice 2023, les modalités de répartition des
sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 2 voix pour
(Mme Frédérique Dutreuil et Mme Camille Vizioz-Brami) et 2 abstentions (M. Arnaud
Ngatcha et M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2022.DDCT.60.



Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.092 (2022.DDCT.61)

DOTATION D'INVESTISSEMENT - DÉLIBÉRATION-CADRE INVESTISSEMENT
2023.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le livre V, titre I du Code général des collectivités territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment les articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-22, L.2511-27, L.2511-28, L.2511-36, L.2511-36-1 et L.2511-43 ;

Vu le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2020.DFA.28 des 23 et 24 juillet 2020 relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2022.DDCT.61.



Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

Millésime N° de page

2	2	1	7	0
---	---	---	---	---

DÉLIBÉRATION

09.2022.093 (2022.DDCT.62)

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2023.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris, au titre de l'exercice 2023, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DDCT.62.



Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.094

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13,
L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des
équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 9^e
arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

Article 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des
équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge est abrogé.

La délibération 09.2022.094 est adoptée à l'unanimité.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2022.094 (suite)

104
Equip.

Pour l'arrondissement : MA09

EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS A L'INVENTAIRE

Exercice 2023

Mairie	Direct ¹	Cod. Type	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 09	DAC	13111	Bibliothèque	Bibliothèque jeunesse Louise Weiser-Gallard (ex- Chaplali)	2ébis, rue Chaplali	3102
MA 09	DAC	13111	Bibliothèque	Bibliothèque municipale Drouot	11, rue Drouot	3122
MA 09	DAC	13113	Médiathèque	Bibliothèque-discothèque municipale Valérye	24bis, rue de Rochechouart	3170
MA 09	DAC	13211	Conservatoire	Conservatoire municipal Nicla et Lil Boulanger	17, rue de Rochechouart	3203
MA 09	DAC	13417	Espace culturel ou de loisir dédié	Atelier Beaux-Arts du 9 ^{ème} arrondissement	14-19, rue de la Tour des Dames	xxxx
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 11 rue de la Grange Batelière	11, rue de la Grange Batelière	554
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 12 rue Chaplali (ex- école maternelle)	12, rue Chaplali	566
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 12 rue Clauzel	12, rue Clauzel	567
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 22 rue de Rochechouart	22, rue de Rochechouart	650
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 30 rue Rodier	30, rue Rodier	691
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Annexe de l'école polyvalente 32 rue de Bruxelles (ex- école maternelle 34)	34, rue de Bruxelles	702
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 34 rue Buffault	34, rue Buffault	703
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 66 rue de Rochechouart	66, rue de Rochechouart	803
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 8bis rue Blanche	8bis, rue Blanche	831
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Annexe de l'école polyvalente 12 rue Chaplali (ex- école maternelle 12 rue	12, rue Chaplali	895
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 15 rue Turgot	15, rue Turgot	920
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 16 rue de la Victoire	16, rue de la Victoire	929
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 21 rue Milton	21, rue Milton	971
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 32 rue de Bruxelles (ex- école élémentaire)	32, rue de Bruxelles	1011
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 32 rue Buffault	32, rue Buffault	1012
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 45 rue de La Tour d'Auvergne	45, rue de La Tour d'Auvergne	1045
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 9 rue Blanche	9, rue Blanche	1104
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 10 rue de Clichy (fiche remplacant la fiche n°5191 fermé)	10, rue de Clichy	12001
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 5, rue Milton	5, rue Milton	759
MA 09	DDCT	17211	Mairie d'arrondissement	Mairie du 9 ^{ème} arrondissement	6, rue Drouot	528
MA 09	DDCT	17212	Annexe de Mairie d'arrondissement	Parking de l'hôtel Drouot 12-14 rue Chauchat	12, rue Chauchat	6437
MA 09	DDCT	17317	Maison des associations, locaux associatifs	Maison de la vie associative et citoyenne du 9 ^{ème} arr.	54, rue Jean-Baptiste Pigalle	4098
MA 09	DDCT	17317	Maison des associations, locaux associatifs	Espace associatif Châteaudun	52, rue de Châteaudun	7821
MA 09	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Berlioz	1, place Adolphe Max	3469
MA 09	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square d'Anvers	3, place d'Anvers	3485
MA 09	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square d'Estienne d'Orves dit de la Trinité	1, place d'Estienne d'Orves	3525
MA 09	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Montholon	78bis, rue La Fayette	3648
MA 09	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin Cromot-du-Bourg	9, rue Cadet	3711
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardin de la mairie du 9 ^{ème} arr.	6, rue Drouot	3741
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardin de la Bibliothèque (ex- Jardin de la rue Chaplali)	26, rue Chaplali	6188
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière d'artère plein central de l'avenue Trudaine	1, avenue Trudaine	7222
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décoration de la cité de Trévise	8, cité de Trévise	7223
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière de la place du Delta	19, boulevard de Rochechouart	7224
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la mairie du 9 ^{ème} arr.	6, rue Drouot	8172
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière de la rue Ambroise Thomas	12, rue Ambroise Thomas	8337
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière de la place d'Estienne d'Orves	1, place d'Estienne d'Orves	9828
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 31 rue de Provence	31, rue de Provence	9681
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 3 rue Pierre Sennard	3, rue Pierre Sennard	9563
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 35 rue de Rochechouart	35, rue de Rochechouart	9594
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 32 rue de la Tour d'Auvergne	32, rue de la Tour d'Auvergne	9585
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière du 6 rue de Provence (ex- Jardinière de la rue Drouot)	6, rue de Provence	9674



Sébastien LEPARLIER



VILLE DE
PARIS



CONSEIL DU

26 SEP. 2022

Millésime

N° de page

2 | 2

1 | 7 | 3

DÉLIBÉRATION

09.2022.094 (suite)

104
Equip.

Pour l'Arrondissement : MA09

EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS A L'INVENTAIRE

Exercice 2023

Mairie	Direct	Code_Type	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 35 rue de Provence	35, rue de Provence	9948
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière de la rue Manuel	2, rue Manuel	10244
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière rue de Bruxelles	26, rue de Bruxelles	10245
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière place Adolphe Max	1, place Adolphe Max	10246
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière rue de Montyon	6, rue de Montyon	10247
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières rue des Martyrs	72, rue des Martyrs	10248
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière du parvis de l'église Notre-Dame-de-Lorette (abandonnée du r70c	19, rue de Châteaudun	10250
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Blanche	... rue Blanche	10277
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Pierre Haret	3, rue Pierre Haret	10845
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Bourdaloue	2, rue Bourdaloue	10728
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière du 22 rue Rochechouart	22, rue Rochechouart	10249
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 12 rue Ambroise Thomas	12, rue Ambroise Thomas	10251
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinière verticale du 69 rue Jean-Baptiste Pigalle	69, rue Jean-Baptiste Pigalle	11076
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue du Delta	1, rue du Delta	11845
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières pleine terre de la place de Budapest	place de Budapest	11906
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières hors sol du 71 rue Jean-Baptiste Pigalle	71, rue Jean-Baptiste Pigalle	11843
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières RAE de la rue Milton (rue avec des écoles)	5, rue Milton	12009
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de Trévise	25, rue de Trévise	11942
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Décorations de la place Pigalle	1V, place Pigalle	12030
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue du Cardinal Mercier	11, rue du Cardinal Mercier	12219
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de Calais	1, rue de Calais	12220
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue Mansart	2, rue Mansart	12221
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de la Chapelle (rue avec des écoles)	12, rue Chapelle	12286
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de la Victoire	1, rue de la Victoire	12287
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de Saint-Lazare	71, rue Saint-Lazare	12288
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières de la rue de Clichy	2, rue de Clichy	12289
MA 09	DEVE	15311	Terre-plein, jardinière, plate-bande	Jardinières RAE de la rue Milton (rue avec des écoles)	5, rue Milton	xxxx
MA 09	DEVE	15711	Espace vert partagé, éphémère ou pédagogique	Jardin partagé Vaeyre (budget participatif) (transformation du boulevard)	24, rue de Rochechouart	11676
MA 09	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 11 rue Drouot	11, rue Drouot	1971
MA 09	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 13 rue Turpin	13, rue Turpin	1998
MA 09	DFPE	11115	Équipement multi-accuel	Etablissement multi-accuel 15ter rue Louise-Emilie de La Tour d'Auvergne	15ter, rue Louise-Emilie de La Tour d'Auvergne	2028
MA 09	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 18 rue Louise-Emilie de La Tour d'Auvergne	18, rue Louise-Emilie de La Tour d'Auvergne	2051
MA 09	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 25 rue Balu	25, rue Balu	2101
MA 09	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 25 rue de La Roche-foucauld	25, rue de La Roche-foucauld	2104
MA 09	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 34A rue des Martyrs	34A, rue des Martyrs	2146
MA 09	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 43 rue Victor Massé	43, rue Victor Massé	2190
MA 09	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 68bis rue de Dunkerque	68bis, rue de Dunkerque	2250
MA 09	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 13-15 rue Bleue - art.28	13-15, rue Bleue - art.28	6687
MA 09	DFPE	11111	Crèche collective	Crèche collective 32-34 rue de Châteaudun	32-34, rue de Châteaudun	7667
MA 09	DFPE	11113	Halle-gardienn	Halle-gardienn 11 rue Drouot	11, rue Drouot	2410
MA 09	DFPE	11113	Halle-gardienn	Halle-gardienn 15ter rue Louise-Emilie de La Tour d'Auvergne	15ter, rue Louise-Emilie de La Tour d'Auvergne	2440
MA 09	DFPE	11115	Équipement multi-accuel	Etablissement multi-accuel 26 rue Chapelle - art.28	26, rue Chapelle	2108
MA 09	DFPE	11115	Équipement multi-accuel	Etablissement multi-accuel 21 rue de Provence - DSP (ex-art.30)	21, rue de Provence	2473
MA 09	DFPE	11313	Relais d'assistants maternelles et auxiliaires par	Relais Assistants Maternelles - Auxiliaires parentales " Les poussins d'in	6, rue Drouot	xxxx
MA 09	DJS	12212	Terrain d'éducation physique	Terrain d'éducation physique Vaheyre	24bis, rue de Rochechouart	2732
MA 09	DJS	12217	Aire sportive en accès libre	Terrain d'éducation physique Duparé	22, rue Duparé	2728



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2022.094 (suite)

Exercice 2023

EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS A L'INVENTAIRE

Pour l'Arrondissement : MA09

104 Equip.

Mairie	Direct*	Code_Type	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 09	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Paul Gauguin	33bis, rue Millon	2922
MA 09	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Valeyre	24bis, rue de Rochechouart	2941
MA 09	DJS	12311	Gymnase	Gymnase Tour des Dames / Nouvelle Athènes	14-18, rue de la Tour des Dames	xxxx
MA 09	DJS	12312	Salle de sports	Salles de sports Buffault	26, rue Buffault	2980
MA 09	DJS	12312	Salle de sports	Salles de sports de La Tour d'Auvergne	15bis, rue de La Tour d'Auvergne	2981
MA 09	DJS	12312	Salle de sports	Salle d'escalade Tour des Dames / Nouvelle Athènes	14-18, rue de la Tour des Dames	xxxx
MA 09	DJS	12313	Piscine	Piscine Georges Drigny	18, rue Bochart de Saron	3001
MA 09	DJS	12313	Piscine	Piscine Valeyre	24bis, rue de Rochechouart	4798
MA 09	DJS	12411	Centre Paris Anim*	Centre Paris Anim' Jacques Bravo (ex-Nouvelle Athènes (ex- Tour des Dames	14-18, rue de la Tour des Dames	2674
MA 09	DJS	12411	Centre Paris Anim*	Centre Paris Anim' Jacques Bravo - salle annexe (ex-Nouvelle Athènes (ex- Tour des Dames	14-18, rue de la Tour des Dames	8423
MA 09	DJS	12411	Centre Paris Anim*	Centre Paris Anim' Paul Valeyre	24bis, rue de Rochechouart	3074
MA 09	DJS	12411	Centre Paris Anim*	Centre Paris Anim' Paul Valeyre - Antenne La Fayette	60, rue La Fayette	3274



Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.095 (2022.DASCO.64)

**CAISSES DES ÉCOLES - VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AU TITRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET
EXTRASCOLAIRE.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-12, L.2121-29, L.2511-2, L.2511-13 et L.2511-29 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212-10 et suivants, L.521-1, L.533-1 et R.531-52 ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 16 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Vu la délibération 2021.DASCO.63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021, fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024, notamment son chapitre IV ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement 2022-2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire conclues avec chacune des 17 caisses des écoles d'arrondissement le 22 octobre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions exceptionnelles à plusieurs caisses des écoles ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.64.





Sébastien LEPARLIER



DÉLIBÉRATION

09.2022.096 (2022.DASCO.69)

COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (619 430 EUROS) ET SUBVENTIONS TRAVAUX (131 679 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2021.DASCO.111 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges autonomes (10 925 189 euros) ;

Vu la délibération 2021.DASCO.112 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 824 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et de subventions pour travaux (131 679 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.69.





Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



26 SEP. 2022

Millésime N° de page

2	2	1	7	7
---	---	---	---	---

DÉLIBÉRATION

09.2022.097 (2022.DASCO.70)

**COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE
FONCTIONNEMENT 2023 (10 947 737 EUROS).**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

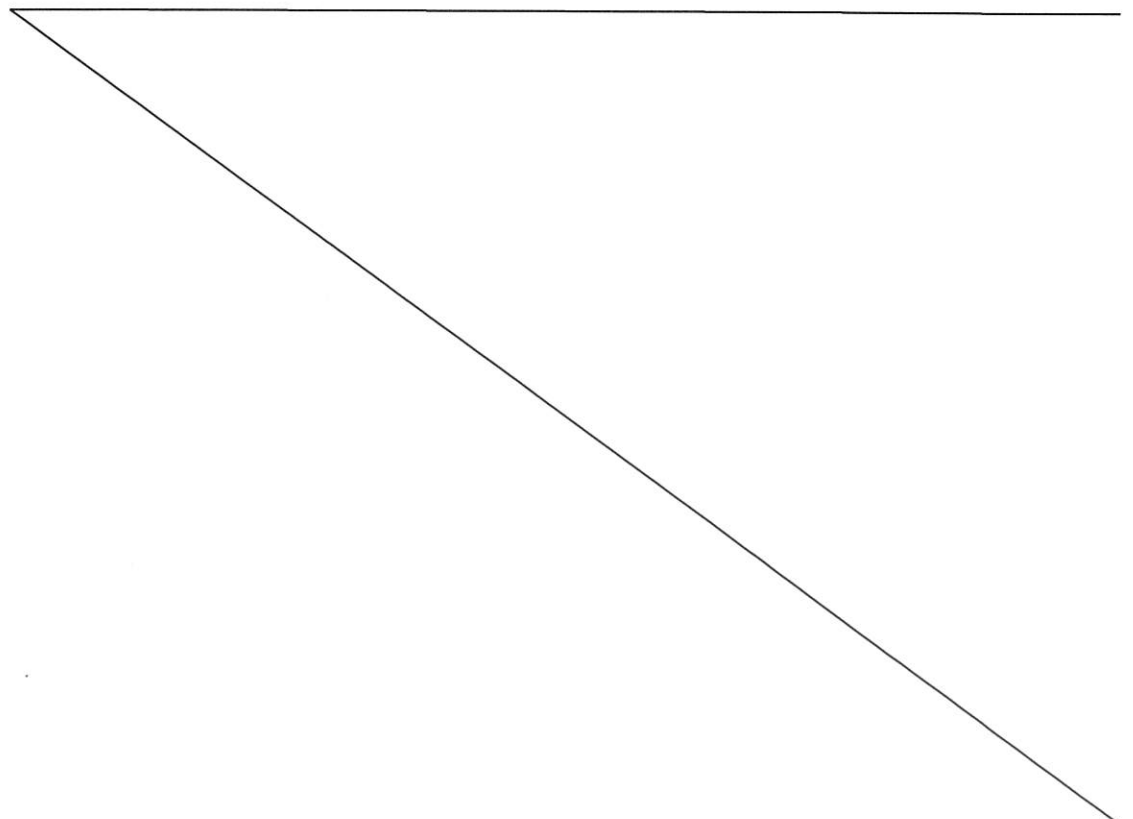
Vu la délibération 2020.DASCO.111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020,
fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui
contribuent à la mixité sociale ;


Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics
autonomes pour 2023 (10 947 737 euros) ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e
arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2022.DASCO.70.





Sébastien LEPARLIER

26 SEP. 2022

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2022.098 (2022.DASCO.71)

COLLÈGES IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2023 (2 779 333 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

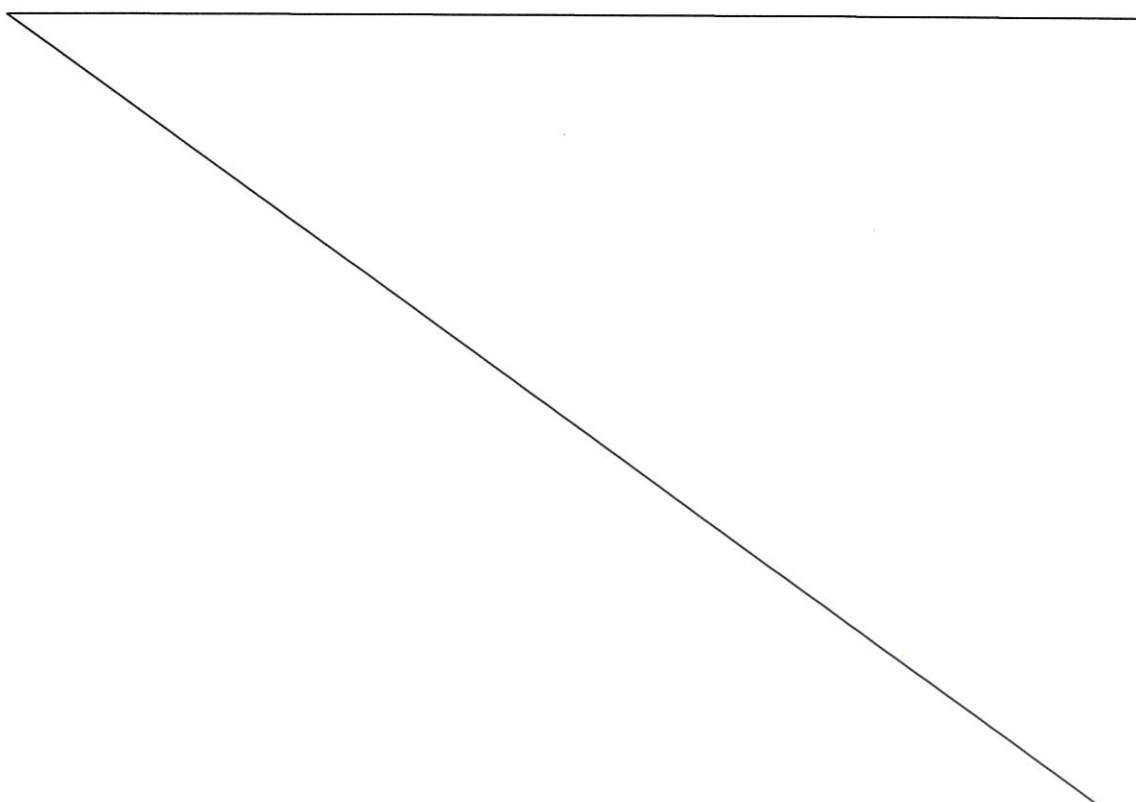
Vu la délibération 2020.DASCO.111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2023 (2 779 333 euros) ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.71.




Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

Millésime	N° de page
2 2	1 7 9

DÉLIBÉRATION

09.2022.099 (2022.DASCO.76)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (183 247 EUROS) À 16 COLLÈGES AU
TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES ÉDITION 2021/2022.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

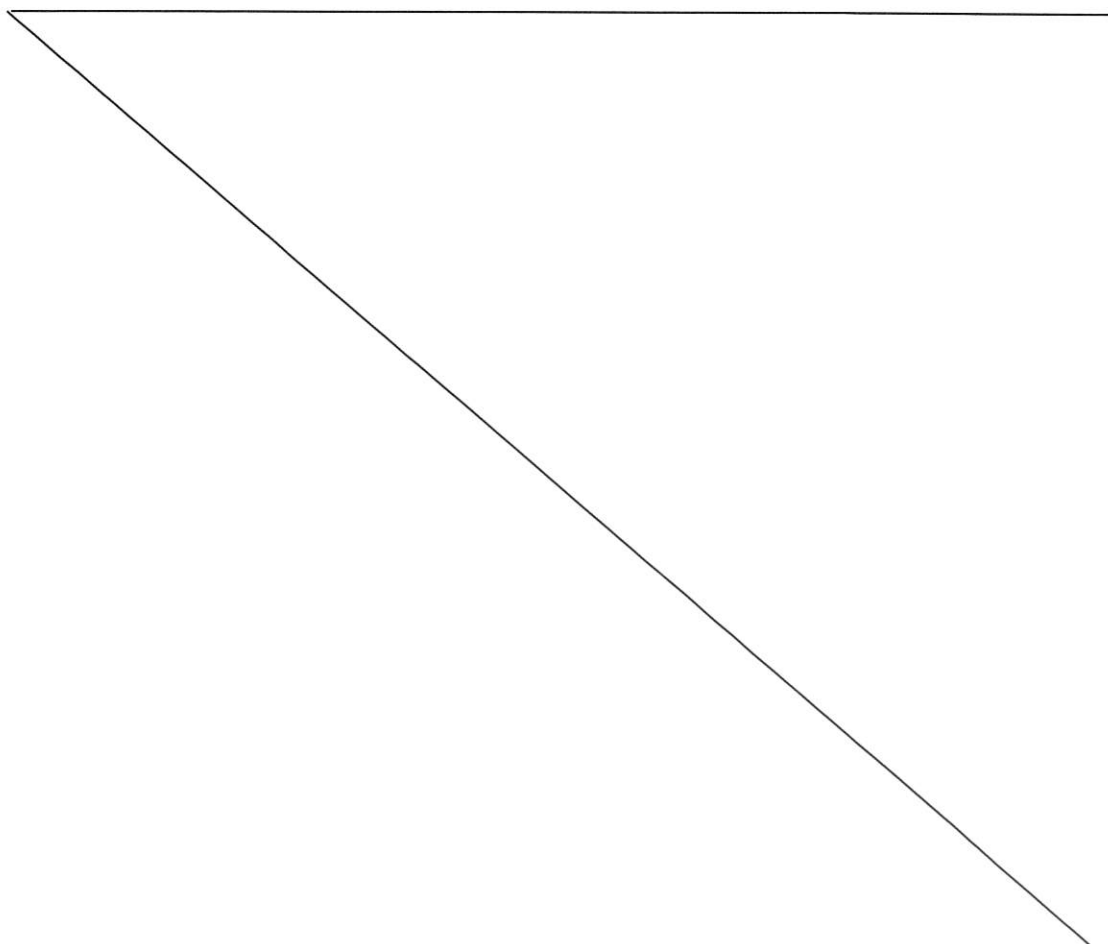
Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris l'octroi de subventions d'investissement à 16 collèges au titre du
budget participatif des collèges, édition 2021/2022 ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e
arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2022.DASCO.76.




Sébastien LEPARLIER

26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.100 (2022.DASCO.96)

DIVERS COLLÈGES - DOTATIONS (1 087 099 EUROS) POUR LE SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX PROJETS ÉDUCATIFS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.2511-1 à L.2512-29 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.213-2 ;

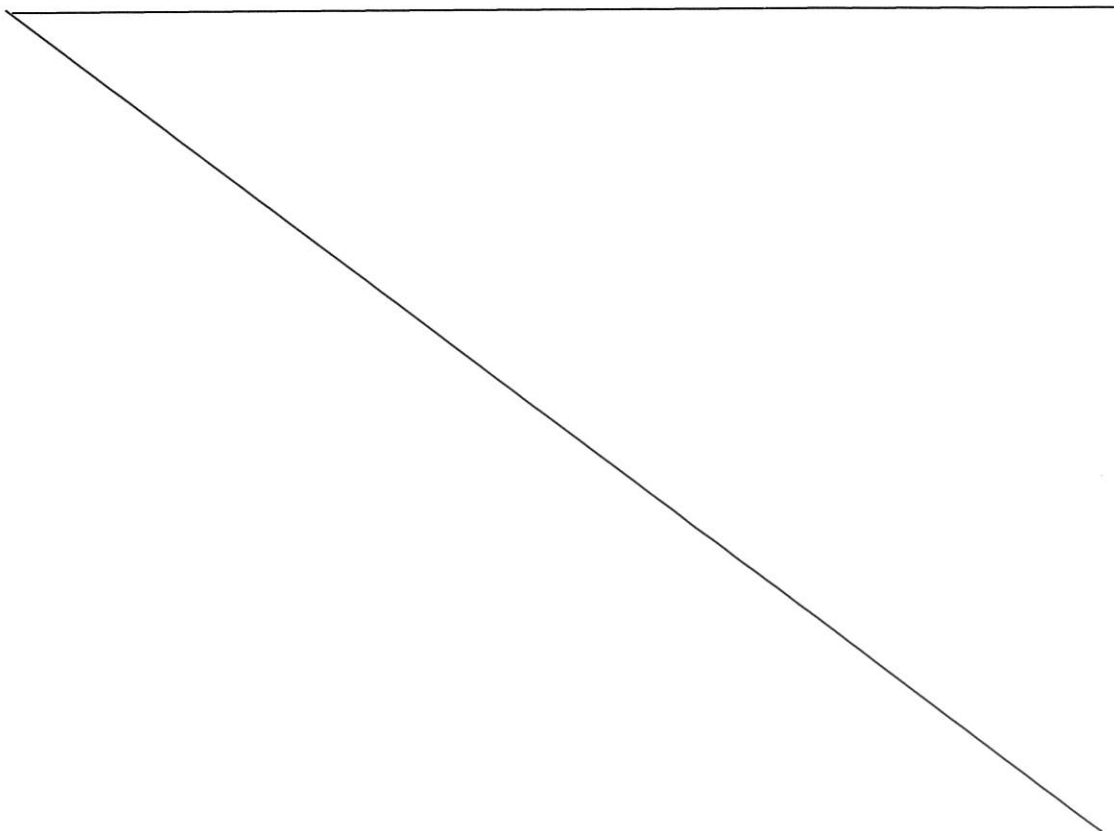
Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris relative au projet éducatif de territoire parisien 2021- 2026 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer des dotations aux collèges pour le financement de projets éducatifs ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.96.




Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

Millésime	N° de page
2 2	1 8 1

DÉLIBÉRATION

09.2022.101 (2022.DASCO.87)

SUBVENTIONS (284 000 EUROS) AVEC CONVENTIONS OU AVENANTS AVEC DES ASSOCIATIONS POUR DES RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET DE L'OLYMPIADE CULTURELLE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la signature de conventions ou avenants pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour grandir et l'Olympiade culturelle, et l'attribution des subventions associées ;

Vu la convention du 10 janvier 2022 relative au soutien financier de l'association International Visual Theatre ;

Vu la convention relative à la subvention pour résidence artistique de l'association L'ensemble Les Talens Lyriques, en cours de signature autorisée par la délibération 2022.DAC.149 ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.87.



Sébastien LEPARLIER

26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.102 (2022.DAC.242)

SUBVENTIONS (241 000 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANTS À
CONVENTION AVEC HUIT STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE
L'ART POUR GRANDIR.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1
et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de
Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à huit structures au titre de l'Art
pour grandir ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2022.DAC.242.



Sébastien LEPARLIER

26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.103 (2022.DAC.22)

SUBVENTION (6 000 EUROS) À L'ASSOCIATION MIMESIS POUR SON FESTIVAL
DANS LE DOMAINE DES ARTS DU MIME ET DU GESTE (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1
et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution
d'une subvention de fonctionnement à l'association Mimesis ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2022.DAC.22.



Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.104 (2022.DAC.512)

AVENANT N° 1 À LA CODP RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN ESPACE D'AFFICHAGE SUR L'ÉCHAFAUDAGE DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ (9^E) AVEC LA SOCIÉTÉ JCDECAUX.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de l'église de la Trinité (9^e) avec la société JCDecaux France, notifiée le 27 juin 2018 ;

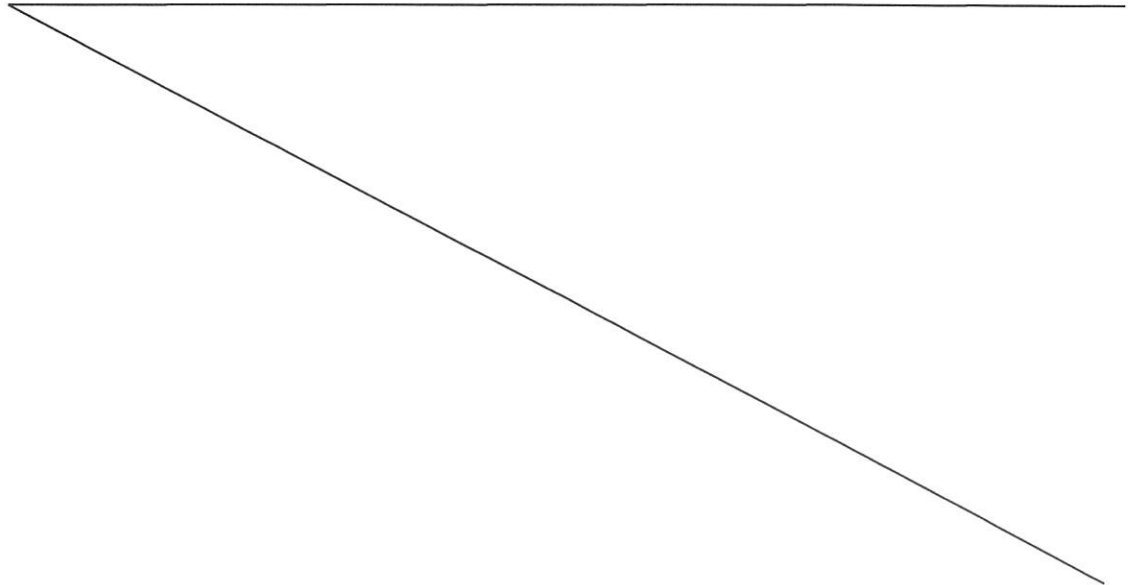
Vu la délibération 2018.DAC.745 en date des 4, 5 et 6 juin 2018 portant attribution de la convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage des travaux de restauration de l'église de la Trinité (9^e) à la société JCDecaux France ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de modifier la redevance due par le co-contractant JCDecaux France afin de préserver l'équilibre économique du contrat et de signer un avenant à cet effet ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil) sur le projet de délibération 2022.DAC.512.





Sébastien LEPARLIER

26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.105 (2022.DAC.554)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (165 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 6 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

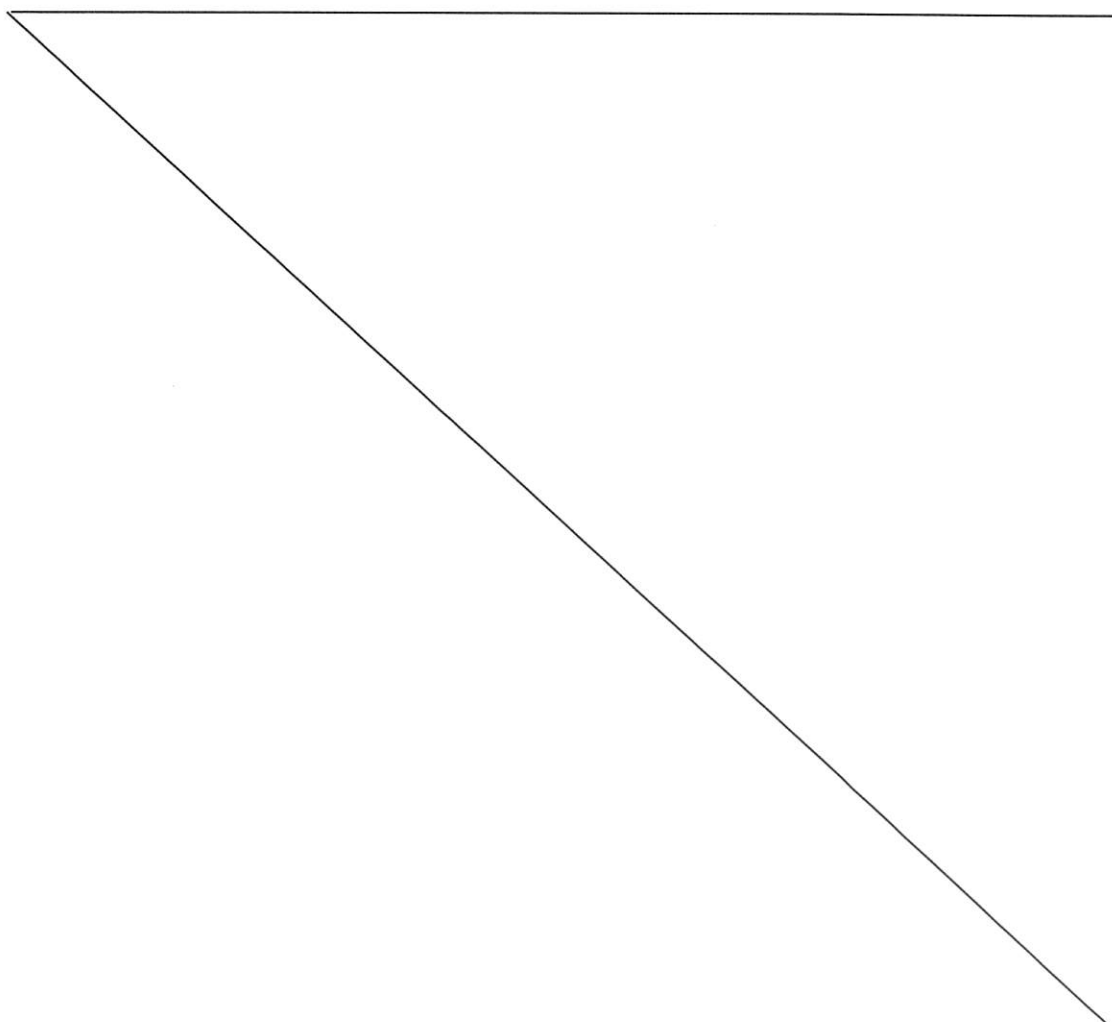
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants, ainsi que L2251-4 et R1511-40 à R1511-43 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer 6 conventions relatives à l'attribution de subventions d'investissement avec 6 établissements cinématographiques parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.554.





Sébastien LEPARLIER

26 SEP. 2022

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2022.106 (2022.DAC.604)

SUBVENTION (500 EUROS) À L'ASSOCIATION 9^E HISTOIRE DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

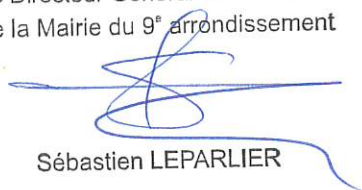
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association 9^e Histoire ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.604.



Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.107 (2022.DAC.609)

SUBVENTION (1 000 EUROS) À L'ASSOCIATION PARIS ARTISTES DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

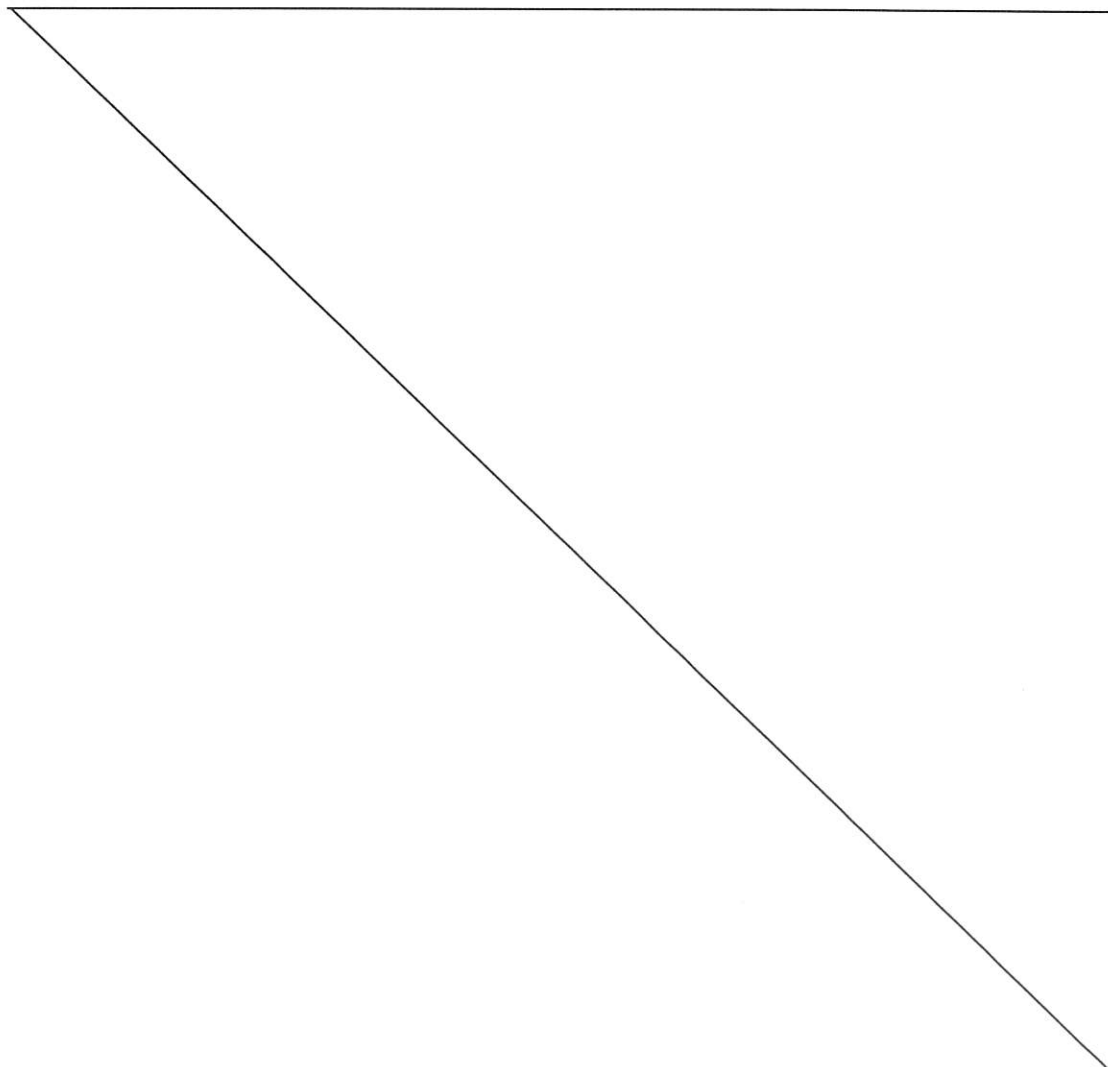
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Paris Artistes ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.609.




Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

DÉLIBÉRATION

09.2022.108 (2022.DAC.492)

APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À SAMUEL
CAMPIGNON AU 58 RUE LAFFITTE DANS LE 9^E.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1
et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Samuel
Campignon au 58 rue Laffitte à Paris 9^e ;

Sur le rapport présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2022.DAC.492.





Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

Millésime N° de page

2	2	1	8	9
---	---	---	---	---

DÉLIBÉRATION

09.2022.109 (2022.DVD.112)

PARCS DE STATIONNEMENT MEYERBEER (9^E), ANVERS (9^E) ET CARDINET (17^E) - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE CONCESSION.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2511-1 et suivants, et L.1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession du 27 juillet 2022 pour l'entretien et la rénovation des parcs de stationnement Meyerbeer-Opéra (Paris 9^e), Anvers (Paris 9^e) et Cardinet (Paris 17^e) conclue avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) ;

Vu la lettre du 18 juillet 2022 de la SAGS, société mère et actionnaire unique de SAGS Meyerbeer Anvers Cardinet (SAGS MAC), précisant que la SAGS se porte garante de la SAGS MAC ;

Vu les statuts de SAGS Meyerbeer Anvers Cardinet (SAGS MAC) en date du 20 juillet 2022 ;

Vu l'annonce n° EBM-C-2207-00025 parue dans le Journal de Saône-et-Loire du 22 juillet 2022 ;

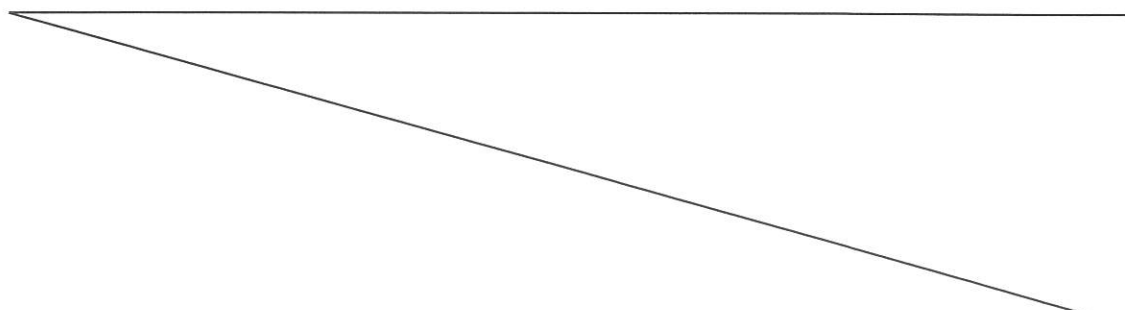
Vu l'extrait K-Bis du 27 juillet 2022 de la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement Meyerbeer Anvers Cardinet (SAGS MAC) ;

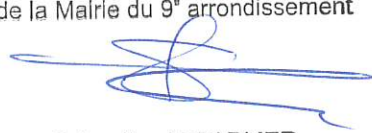
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer l'avenant à la convention de concession des parcs de stationnement Meyerbeer-Opéra (Paris 9^e), Anvers (Paris 9^e) et Cardinet (Paris 17^e), afin de transférer le contrat signé avec la SAGS le 27 juillet 2022 à SAGS Meyerbeer Anvers Cardinet (SAGS MAC) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DVD.112.





Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU

26 SEP. 2022

Millésime N° de page

2 | 2

1 | 9 | 0

DÉLIBÉRATION

09.2022.110 (2022.DVD.115)

PARC DE STATIONNEMENT « MILTON » À PARIS 9^E - RECTIFICATION DE L'ERREUR MATÉRIELLE PORTANT SUR LE DÉLIBÉRÉ 2022.DVD.63-2.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2511-1 et suivants, et L.1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement « Milton » à Paris 9^e en date du 29 septembre 1992 modifiée par ses avenants n° 1 du 19 mai 1993 et n° 2 du 21 décembre 1998 ;

Vu la délibération 2022.DVD.63-2 des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 par laquelle Mme la Maire de Paris a eu l'autorisation de signer avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) l'avenant n° 3 à la convention de concession du parc de stationnement « Milton », pour proroger de 24 mois la durée de la concession ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cette délibération et qu'il fallait comprendre 12 mois et non 24 mois ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation d'annuler la délibération 2022.DVD.63-2 des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 et de signer avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) l'avenant n° 3 à la convention de concession du parc de stationnement « Milton », pour proroger de 12 mois la durée de la concession ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DVD.115.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2022.111

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA SITUATION DES DARK STORES DANS L'ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

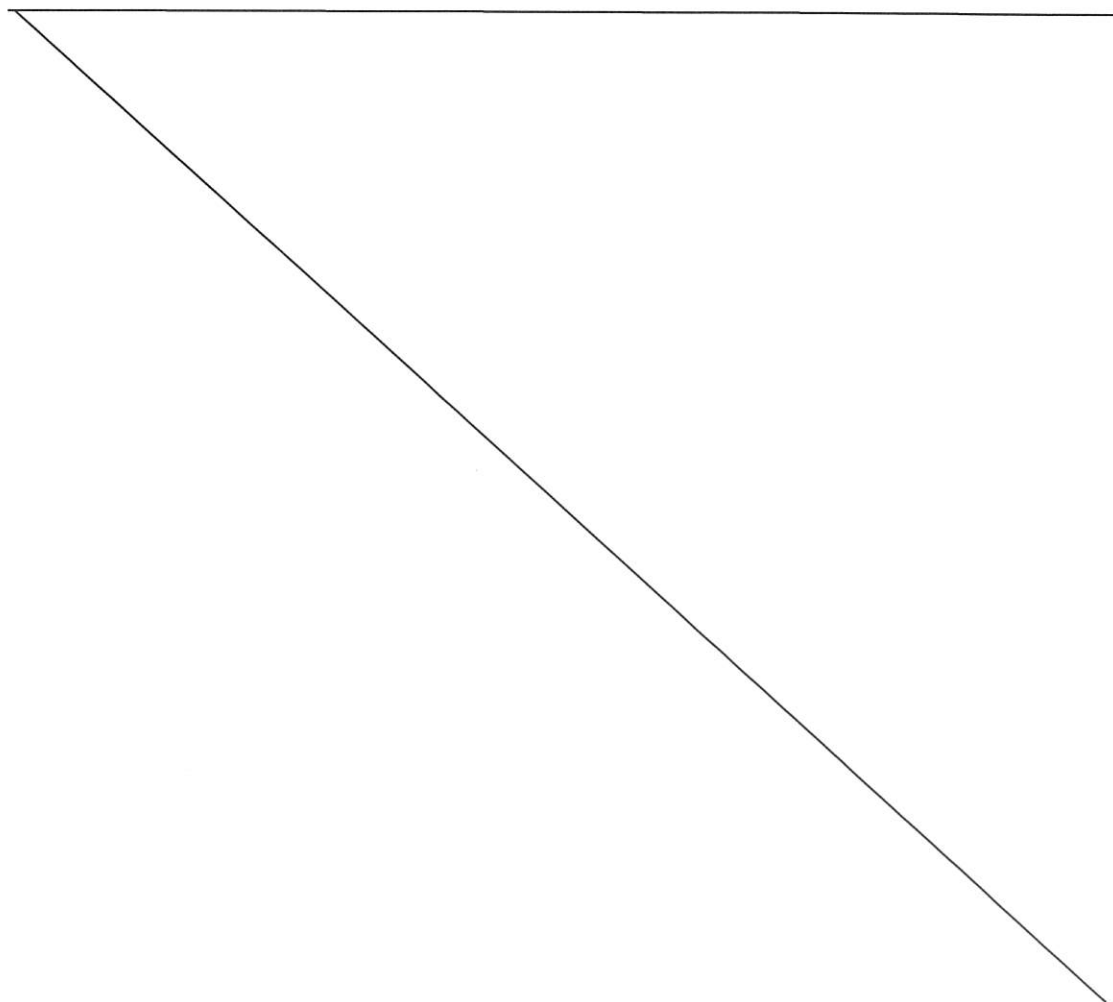
Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme la Maire, pourriez-vous nous éclairer sur la situation des dark stores dans le 9^e arrondissement ?





Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2022.112

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

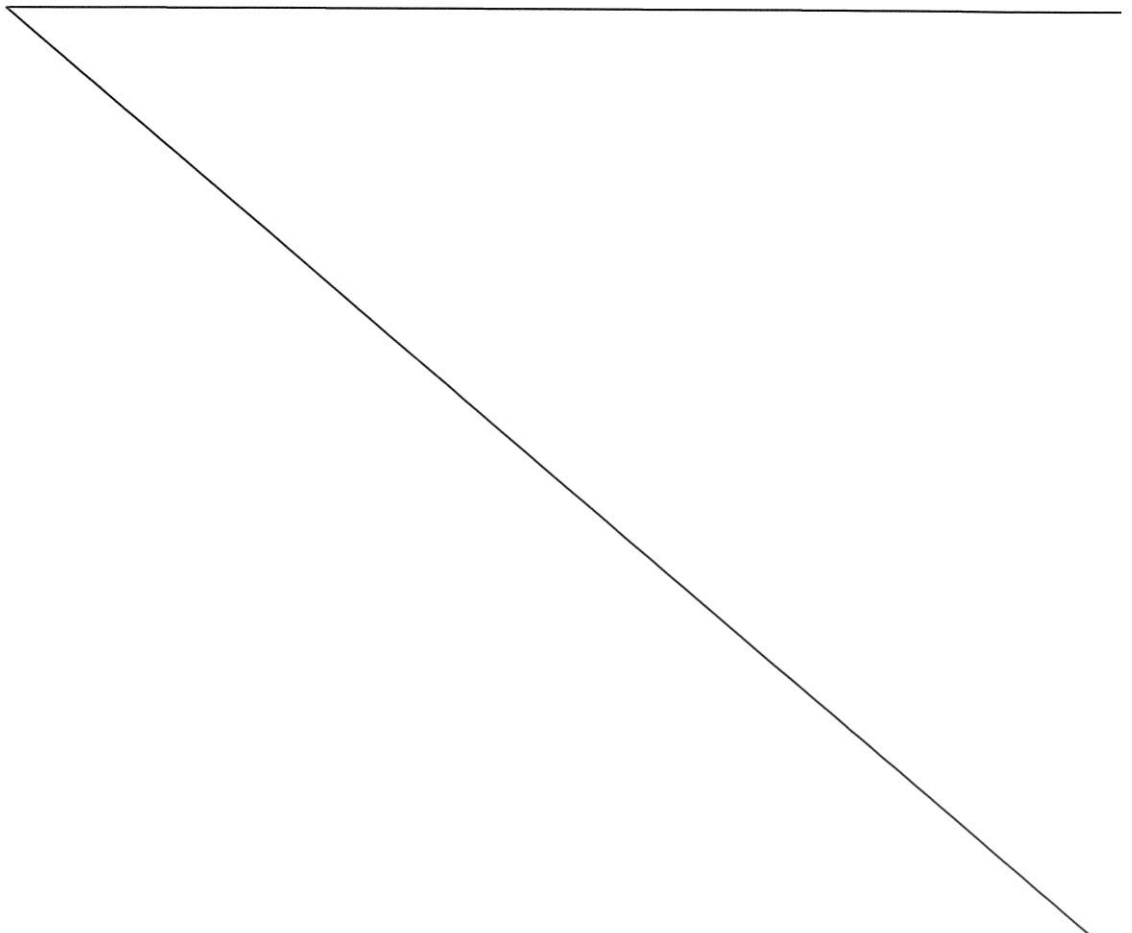
Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Mme la Maire, au regard des nouvelles décisions prises par la Maire de Paris d'éteindre dès 22h les monuments parisiens, pourriez-vous nous assurer que les enseignes privées et/ou parkings du 9^e suivront cet élan de sobriété ?





Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

Millésime	N° de page
2 2	1 9 3

DÉLIBÉRATION

VŒU 09.2022.113

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AUX DROITS DE STATIONNEMENT PROFESSIONNELS ET À LA PROMOTION DES ENGINS DE DÉPLACEMENT ÉLECTRIQUES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU STATIONNEMENT PAYANT POUR LES VÉHICULES DEUX-ROUES MOTORISÉS THERMIQUES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 11 voix pour, 1 voix contre (Mme Frédérique Dutreuil) et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Vu la délibération prise par le Conseil de Paris au sujet du stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques à partir du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu l'ordonnance n° 45-2592 du 2 novembre 1945 relative au statut des huissiers de justice ;

Vu l'ordonnance n° 45-2593 du 2 novembre 1945 relative au statut des commissaires-priseurs ;

Vu l'ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016 relative au statut de commissaire de justice ;

Vu le décret n° 2022-949 du 29 juin 2022 relatif aux conditions d'exercice de la profession de commissaire de justice ;

Considérant que la Mairie de Paris a acté le stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques à partir du 1^{er} septembre 2022 ;

Considérant la volonté partagée de réduire le nombre de deux-roues thermiques en circulation au profit des deux-roues électriques, moins polluants ;

Considérant que la priorité doit être donnée à la conversion du thermique vers l'électrique par l'incitation créée par la gratuité de stationnement pour les deux-roues électriques ;

Regrettant par ailleurs les difficultés rencontrées par les propriétaires de deux-roues électriques contraints de s'enregistrer chaque jour en ligne pour bénéficier de la gratuité alors qu'ils sont exonérés de droit ;



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

VCEU 09.2022.113 (suite)

Considérant que cette mesure nécessite d'être adaptée aux professionnels contraints de circuler encore en deux-roues thermiques dans la capitale pour raisons professionnelles ;

Considérant que l'ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016 opère une fusion progressive des professions de commissaire-priseur judiciaire et d'huissier de justice ;

Considérant que la formule ouvrant une offre de stationnement pour les professionnels exclut la nouvelle profession de commissaire de justice ;

Considérant que les commissaires de justice sont des officiers publics ministériels, délégataires de puissance publique, en charge de mission de service public de la justice ;

Considérant que les commissaires de justice sont soumis à une exigence de mobilité dans l'exercice de leurs missions et qu'il leur appartient au quotidien de sillonner et de stationner dans les rues de la capitale pour des raisons professionnelles ;

Considérant que la profession de commissaire de justice est de surcroît fortement implantée dans le 9^e arrondissement, notamment avec l'hôtel des ventes Drouot ;

Considérant que l'éligibilité de la profession des commissaires de justice aux offres de stationnement pour les professionnels est une nécessité impérieuse pour cette profession ;

Considérant de surcroît que la profession d'avocat est éligible aux offres de stationnement pour les professionnels ;

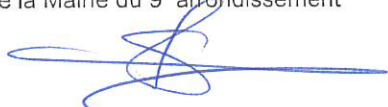
Considérant que la profession de commissaire de justice est enregistrée sous le même code NAF 6910Z que la profession d'avocat, éligible quant à elle aux droits de stationnement professionnel ;

Considérant que le défaut d'éligibilité de la profession de commissaire de justice à l'abonnement professionnel pour les deux-roues motorisés constitue une entrave à l'exercice des missions de service public dévolues aux commissaires de justice ;

Considérant que la Ville de Paris ne saurait être à l'origine d'une discrimination entre deux professions judiciaires, toutes deux dépendant du même code NAF 6910Z et exerçant toutes deux des missions de service public de la justice ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris s'engage à revoir la liste des professions éligibles aux offres de stationnement pour les professionnels et promeuve la conversion à l'électrique en :

- **ouvrant et en élargissant l'accès aux droits de stationnement professionnel à la profession de commissaire de justice ;**


Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

Millésime	N° de page
2 2	1 9 5

DÉLIBÉRATION

VCEU 09.2022.113 (suite)

- insérant la référence « commissaire de justice » devant le code NAF 6910Z à l'annexe 2 de la délibération n° 2017.DVD.14-3, complétée par les délibérations n° 2018.DVD.46 et 2018.DVD.124 Professions autorisées à demander un droit Pro Mobile à Paris ;
- dispensant les utilisateurs d'engins de déplacement électrique d'enregistrement quotidien en ligne.



Sébastien LEPARLIER



26 SEP. 2022

Millésime N° de page

2	2	1	9	6
---	---	---	---	---

DÉLIBÉRATION

VCEU 09.2022.114

VCEU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS PAR LE CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Vu la note de l'APUR n° 126 d'avril 2018 sur l'impact des évolutions démographiques sur les équipements parisiens ;

Considérant les 7 260 places d'accueil en EHPAD à Paris, dont 2 216 places sont gérées par le CASVP ;

Considérant également les 101 résidences appartements du CASVP, comprenant 4 200 logements, dont 163 dans le 9^e arrondissement ;

Considérant que 28 logements sont aujourd'hui vacants dans les résidences appartements du 9^e pour cause de travaux à mener ;

Considérant que les plus de 75 ans représentent aujourd'hui environ 140 000 personnes à Paris, dont près de 3 500 dans le 9^e, et que la proportion des plus de 75 ans va doubler d'ici 2050 selon l'APUR ;

Considérant, toujours selon l'APUR, que le taux d'équipement des places d'accueil à Paris atteint un peu plus de 4 places pour 100 personnes, un taux plus de deux fois inférieur au taux moyen en France métropolitaine (10 lits pour 100 personnes de plus de 75 ans) ;

Considérant le besoin identifié d'équipement dans ce domaine pour les 30 années à venir, alors même que les équipements actuels peuvent être marqués par un état de dégradation et de vétusté ;

Considérant qu'il est nécessaire, face au contexte énergétique et climatique et à la nécessité de la sobriété, de réhabiliter le bâti existant, en mettant en place un plan de réhabilitation thermique permettant de faire face aux vagues de chaleur et de réduire la consommation énergétique des bâtiments ;



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



26 SEP. 2022

Millésime N° de page

2 | 2

1 | 9 | 7

DÉLIBÉRATION

VCEU 09.2022.114 (suite)

Considérant que le schéma stratégique Séniors 2022-2026, actuellement en préparation, peut être le document idoine pour agir pour une augmentation de la capacité d'accueil et pour la sobriété énergétique des établissements gérés par le CASVP ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que :

- **la réhabilitation des logements vacants dans les résidences-appartements du CASVP soit engagée dans les meilleurs délais afin qu'ils puissent être remis sur le marché ;**
- **soit communiqué aux élus parisiens le plan stratégique des EHPAD du CASVP présenté lors du conseil d'administration d'avril 2022 ;**
- **soit communiqué un état des lieux sur la situation du bâti des résidences pour personnes âgées gérées par CASVP ;**
- **le schéma stratégique Séniors 2022-2026 énonce des objectifs précis d'augmentation de places d'accueil dans les EHPAD et résidences-appartements parisiens et de rénovation thermique des établissements gérés par le CASVP.**

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9^e arrondissement


Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



20 SEP. 2022

Millésime N° de page

2 | 2

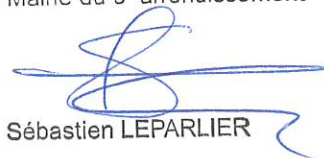
1 | 9 | 8

DÉLIBÉRATION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h09.

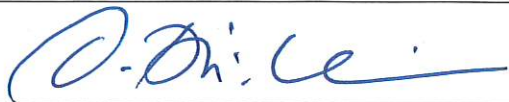
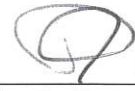


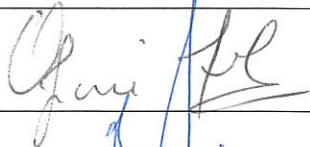


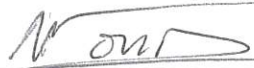
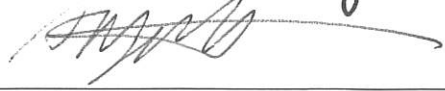
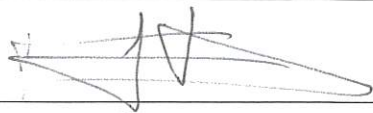
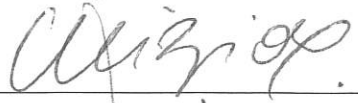
(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)


Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 26 SEPTEMBRE 2022 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	ÉMARGEMENTS
Mme Delphine BÜRKL, Maire	
M. Sébastien DULERMO	
Mme Adeline GUILLEMAIN	
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
Mme Virginie MERGOIL	
M. Jean-Baptiste GARDES	
M. Alexis GOVCIYAN	
Mme Maud LELIEVRE	<i>Excusée</i> Pouvoir donné à Delphine BÜRKL
M. Nicolas COUR	
Mme Lorraine GAY	<i>Excusée</i> Pouvoir donné à Virginie MERGOIL
M. Arnaud NGATCHA	
Mme Frédérique DUTREUIL	
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	
M. Pierre MAURIN	